

## HVE, c'est faire le bon choix !



### MOINS DE PRESSION ADMINISTRATIVE

- Éviter les deux conseils stratégiques phytosanitaires (CSP) pour chaque période de 5 ans à partir de 2021



### UN ACCÈS À DE NOUVEAUX MARCHÉS

- Faciliter les débouchés vers la restauration hors domicile (loi EGALIM)
- Permettre l'accès à certains cahiers des charges des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)
- Toucher, rassurer de nouveaux clients avec un label de la qualité



### UNE RECONNAISSANCE DE MON SAVOIR-FAIRE

- Progresser grâce à des indicateurs de performance
- Préserver la biodiversité, la ressource en eau et mon terroir
- Répondre à la demande sociétale

## UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

Plus de **15 ans**  
d'expérience  
dans la certification  
(agriculture raisonnée, agriculture  
biologique, Viticulture Durable en  
Champagne, certification des ETA...)

**200** exploitations  
déjà accompagnées  
à la certification HVE  
en viticulture

**10** conseillers répartis sur  
l'ensemble de la Marne

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## GRANDES CULTURES

# CERTIFIER MON EXPLOITATION

## Mode d'emploi



## Plus d'informations

Chambre d'agriculture de la Marne

Fanny BOITELET

fanny.boitelet@marne.chambagri.fr - Tél. 03.26.77.36.20

Damien LARBRE

damien.larbre@marne.chambagri.fr - Tél. 03.26.77.36.50



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARNE



[marne.chambre-agriculture.fr](http://marne.chambre-agriculture.fr)



[marne.chambre-agriculture.fr](http://marne.chambre-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARNE





# CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

## Les grands principes

### Niveau 1

**Pré-requis obligatoire** à la démarche de certification environnementale. Il reprend les **exigences réglementaires de la conditionnalité de la PAC**.

### Niveau 2

Mise en œuvre de **moyens**, suivant **16 exigences** qui sont classées selon **4 thématiques** :

- **Conservation de la biodiversité**  
Identifier et protéger sur l'exploitation les zones les plus importantes pour le maintien de la biodiversité.
- **Stratégie phytosanitaire contrôlée**  
Adapter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en fonction de la cible visée.
- **Raisonnement de la fertilisation**  
Stocker les fertilisants et raisonner au plus juste les apports pour répondre aux besoins des plantes et garantir un rendement et une qualité satisfaisants tout en limitant les fuites vers le milieu naturel.
- **Gestion de la ressource hydrique**  
Optimiser les apports aux cultures en fonction de l'état hydrique du sol et des besoins de la plante.

### Niveau 3



C'est une **obligation de résultats**. Seul ce niveau permet à l'exploitation de mettre en avant la mention « **Haute Valeur Environnementale** » et d'afficher le logo associé : **2 voies pour y accéder** :

- > **Voie A : approche thématique**  
4 grilles sont évaluées (biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation, irrigation) et un minimum de 10 points par thème est obligatoire.
- > **Voie B : approche globale**  
2 indicateurs sont à respecter :
  - > 10% de la SAU en IAE (Infrastructure Agro-Ecologique) ou > 50% de la SAU en prairies permanentes de plus de 5 ans
  - Poids des intrants dans le chiffre d'affaire inférieur ou égal à 30% (hors aides PAC)

# Quel parcours choisir pour certifier mon exploitation ?



## En individuel

pour avancer à mon rythme dans la démarche

### MON CONSEILLER SE DÉPLACE UNE JOURNÉE SUR MON EXPLOITATION POUR :

- Evaluer mon exploitation sur le niveau 1 (réglementaire) grâce à un autodiagnostic accompagné
- Réaliser **un audit blanc** et me situer par rapport aux exigences de la Haute Valeur Environnementale (niveau 3)
- Me proposer un plan de progrès avec des préconisations pour atteindre les objectifs de performance de la certification HVE

**JE SUIS PRÊT(E) pour prendre rendez-vous avec un organisme certificateur pour réaliser mon audit.**

## En collectif

pour me faciliter la vie et limiter les coûts de l'audit

### JE FAIS PARTIE D'UN GROUPE, OUVERT À TOUS, ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE S'OCCUPE DE TOUT :

- Démarches administratives
- Informations
- Formation en groupe
- Validation du niveau 1
- Réalisation d'un audit interne de début de cycle
- Proposition d'un plan de progrès pour atteindre les exigences de la certification
- Suivi des avancées en cours de cycle de certification : contrôle documentaire, audit de suivi...
- Accompagnement lors de l'audit externe avec l'organisme certificateur

**JE SUIS SEREIN(E) La Chambre d'agriculteur est la structure collective qui porte la certification. Seul un échantillon d'exploitations de mon groupe, tiré au sort, fait l'objet d'un audit externe par un organisme certificateur.**



Calcul automatique d'IFT



Plan de fumure PK



Bilan azoté



Cartographie des SET



Enregistrement des pratiques phytosanitaires



Editions spécifiques certifications

Pensez à MesParcelles, l'outil de traçabilité adapté pour faciliter les certifications.